

Données personnelles du contribuable

N° de contribuable _____

Nom-s _____

Prénom-s _____

Date de naissance (jj-mm-aaaa) _____

Adresse _____

NPA _____ Localité _____

A retourner à :Service des contributions
Section des personnes physiques
2, rue de la Justice
2800 Delémont**Pour les nouveaux contribuables :**

Arrivée en 2021 le _____

Venant de (canton / pays) _____

Demande d'adaptation des acomptes (pour les nouveaux contribuables, voir l'aide pour le calcul au verso)**Revenu imposable** à prendre en compte pour la facturation des **acomptes 2021** _____ Fr. **Fortune imposable** à prendre en compte pour la facturation des **acomptes 2021** _____ Fr. **Situation personnelle** : vivez-vous en concubinage ? oui nonTouchez-vous des pensions pour enfant(s) majeur(s) ? oui non**Motivation de la demande d'adaptation (joindre les justificatifs) :**

Observations au sujet de l'adaptation des acomptes et échéance du dépôt**Lors d'une modification de la situation familiale ou pour tout nouveau contribuable, il est nécessaire de remplir le verso.**

Le contribuable qui a des changements importants au niveau de ses revenus en 2021, par rapport à sa situation telle qu'elle ressort de la déclaration d'impôt pour l'année fiscale 2020 et qui souhaite une adaptation (à la hausse ou à la baisse) du montant des acomptes facturés en 2021, peut remplir la formule 120.

L'adaptation des acomptes permet en principe au contribuable de :

- payer jusqu'au 28 février 2022 (terme général d'échéance) un montant d'impôt correspondant à celui de la décision de taxation relative à l'année fiscale 2021;
- éviter ainsi le paiement d'intérêts compensatoires négatifs depuis le 1^{er} mars 2022 lorsque le montant d'impôt du décompte final est supérieur aux acomptes facturés et payés;
- éviter de payer des acomptes trop élevés et de ne recevoir le trop-perçu, avec intérêts, qu'au décompte final.

En outre, l'adaptation permet de tenir compte de la nouvelle situation lors de l'envoi du bordereau IFD 2021 (provisoire) au 1^{er} mars 2022.Les formules 120 déposées jusqu'au **23.11.2020** influenceront les acomptes 1 à 12.Les formules 120 déposées jusqu'au **09.04.2021** influenceront les acomptes 5 à 12.Les formules 120 déposées jusqu'au **06.08.2021** influenceront les acomptes 9 à 12.**La formule dûment complétée et signée doit être retournée directement à l'adresse ci-dessus préimprimée.**

Signature-s :

_____, le _____

